



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 19336

Texte de la question

M. Christophe Bouillon interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation des méthylisothiazolinones en tant que substitut du parabène dans de nombreux produits d'hygiène et de cosmétique. Selon la société française des dermatologues (SDF), le méthylisothiazolinone qui remplace les parabens dans de nombreux produits d'hygiène, ménagers ou cosmétiques, entraîne un nombre croissant d'irritations et d'eczémas. La SDF recommande ainsi, devant le risque allergène, d'éviter ces produits. En conséquence et au vu de cette alerte, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle pourrait prendre pour restreindre l'utilisation faite, par les industriels, du méthylisothiazolinone.

Texte de la réponse

La méthylisothiazolinone peut être utilisée dans les produits cosmétiques en tant qu'agent conservateur à la concentration maximale autorisée de 0,01 %. Cette substance possède des propriétés antibactériennes et antifongiques. Les remontées de signalements de cosmétovigilance en 2012 en France ont permis d'observer une augmentation des cas d'eczéma de contact suite à l'utilisation de produits cosmétiques contenant de la méthylisothiazolinone. A la suite de ces remontées, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé a demandé en janvier 2013 à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de procéder à une évaluation des risques sanitaires liés à la méthylisothiazolinone. Un des objectifs de la saisine est d'étudier la plus faible concentration efficace afin d'assurer un maintien de ses propriétés conservatrices dans les produits cosmétiques. Les résultats seront transmis à la Commission européenne. Par ailleurs, le Réseau de vigilance en dermato-allergologie (REVIDAL) collabore avec l'ANSM pour lui transmettre tous les cas de sensibilisation connus à cette substance des trois dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19336

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2004

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5498